

Formation des salariés à l'initiative de l'employeur (plan de formation)

Les critères de financement sont définis par le Bureau Régional d'AGEFOS PME Auvergne-Rhône-Alpes. Ils sont révisables en cours d'année et consultables sur www.agefos-pme-AuvergneRhôneAlpes.com / Employeur / Entreprises moins de 11 salariés.

Important

AGEFOS PME règle directement le coût pédagogique à l'organisme de formation pour le compte de votre entreprise (subrogation), à réception du cofinancement (participation) versé par l'entreprise.

Les factures réglées directement à l'organisme de formation ne font généralement pas l'objet d'un remboursement par AGEFOS PME sauf si vous n'êtes pas assujetti à la TVA.

► Prise en charge des coûts pédagogiques de la formation

Sur la base d'un coût horaire maximum de 80 € HT par stagiaire, la prise en charge d'AGEFOS PME intervient à hauteur de 60 % du coût pédagogique.

► Prise en charge forfaitaire des salaires et frais annexes

Important : La prise en charge du forfait "salaires et frais annexes" intervient seulement si AGEFOS PME règle directement le coût pédagogique à l'organisme de formation (subrogation).

Le montant remboursé par AGEFOS PME à l'entreprise est de 13 €/heure/stagiaire (8 €/h/stagiaire pour les formations réalisées hors temps de travail), sous réserve d'une participation préalable de l'entreprise de 5 €/heure/stagiaire (4 €/h/stagiaire pour les formations réalisées hors temps de travail).

► Nous contacter

Rhône-Alpes

0 810 810 757 Service 0,06 € / min
+ prix appel

Lundi au Vendredi (sauf le mercredi)
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30
Mercredi : 9h00 à 12h00

rhonealpes.tpe@agefos-pme.com

Auvergne

04 73 31 95 95

Lundi au Vendredi :
8 h 00 à 17 h 00

auvergne@agefos-pme.com

Contrat de professionnalisation

► La prise en charge d'AGEFOS PME s'établit sur la base d'un forfait de 9.15 €/h de formation (pouvant être porté à 15 €/h pour les publics prioritaires), prenant en compte les frais pédagogiques, la rémunération et les charges afférentes, les frais de transport et d'hébergement.

Vous souhaitez recruter un collaborateur et le former, conclure un contrat de professionnalisation, contactez-nous :

Rhône-Alpes

0 811 900 203 Service 0,06 € / min
+ prix appel

serviceprof.aura@agefos-pme.com

Auvergne

04 73 31 95 95

auvergne@agefos-pme.com